Communication On Progress

2017 – *période du 15/01/2016 au 14/01/2017*

LE PACTE MONDIAL DES NATIONS UNIES : UN ENGAGEMENT, DES PRINCIPES.

NOUS SOUTENONS
LE PACTE MONDIAL

Toute utilisation ou reproduction intégrale ou partielle du présent document sans le consentement de la société Ozitem est illicite. Cette représentation ou reproduction par quelque procédé que ce soit constituerait une contrefaçon sanctionnée par les dispositions des articles L.335-1 et suivants du Code de la Propriété Intellectuelle et de manière générale, une atteinte aux droits de la société Ozitem.

CS 10108 - 53 rue Baudin
92300 Levallois-Perret
Tél : +33 (0)1 41 99 11 11
Fax : +33 (0)1 41 99 11 02

SOMMAIRE

1 NOTRE ENGAGEMENT AU PACTE MONIDAL DES NATIONS UNIES 3

1.1 RENOUVELLEMENT DE NOTRE SOUTIEN 3

1.2 LA COMMUNICATION 3

1.3 LES CONTACTS 3

2 L'ADHESION AUX 10 PRINCIPES DU PACTE DES NATIONS UNIES 4

2.1 DROITS DE L'HOMME 4

2.1.1 POLITIQUE DU GROUPE OZITEM 4

2.1.2 LE SUIVI DE LA SATISFACTION DE NOS COLLABORATEURS 4

2.2 DROITS DU TRAVAIL 5

2.2.1 POLITIQUE DU GROUPE OZITEM 5

2.2.2 LES ASSOCIATIONS QUE NOUS SOUTENONS 5

2.2.3 NOS ACTIONS EN MATIERE DE PARITE 6

2.2.4 NOS ACTIONS POUR L'EMPLOI DES SENIORS 6

2.2.5 NOS ACTIONS RELATIVES A LA FORMATION 6

2.3 ENVIRONNEMENT 7

2.3.1 POLITIQUE EN MATIERE D'ENVRIONNEMENT 7

2.3.2 LES ACTIONS MISES EN ŒUVRE ET LEURS RESULTATS 7

2.4 LUTTE CONTRE LA CORRUPTION 9

2.4.1 POLITIQUE DU GROUPE OZITEM 9

2.4.2 AUDIT DES COMPTES DE LA SOCIETE 9

1 Notre engagement au Pacte Monidal des Nations Unies

1.1 RENOUVELLEMENT DE NOTRE SOUTIEN

Levallois-Perret, le 4 janvier 2016,

Signataire du Pacte Mondial des Nations Unies depuis 2013, le Groupe Ozitem s'accorde à renouveler et poursuivre son engagement auprès du Pacte Mondial des Nations Unies pour la troisième année consécutive.

De ce fait, Ozitem veille à respecter et faire respecter, par l'ensemble de ses parties prenantes, les dix principes fondateurs regroupés en quatre thèmes : les droits de l'Homme, les conditions de travail, l'environnement et la lutte contre la corruption.

Ces valeurs font partie intégrante de la culture du Groupe Ozitem et sont véhiculés par la Direction au quotidien au travers notamment de notre charte RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises).

De plus, nous exprimons toujours notre volonté de faire progresser ces principes dans notre zone d'influence et de les intégrer dans notre stratégie et dans notre culture commerciale.

Je vous confirme donc le soutien continu du Groupe Ozitem et suis particulièrement fier de renouveler l'engagement d'Ozitem et Owentis aux dix principes du pacte Mondial des Nations Unies.

Laurent Soulié
Président Directeur Général

1.2 LA COMMUNICATION

Nous communiquons notre soutien au Pacte Mondial des Nations Unies via :

- Notre site internet (www.ozitem.com/le-groupe/demarche-qualite.html) ;
- Nos propositions commerciales ;
- Notre site intranet destiné aux collaborateurs Ozitem (https://intranet.ozitem.com/) ;
- Notre Newsletter bimestrielle, l'Ozinews ;
- Notre livret d'accueil remis à tous nouveaux collaborateurs.

Ces canaux de communications permettent à l'ensemble de nos collaborateurs et à l'ensemble de nos clients d'être informés de notre adhésion au Pacte Mondial.

1.3 LES CONTACTS

Vous trouverez ci-dessous les coordonnées de vos interlocuteurs concernant l'adhésion d'Ozitem au pacte mondial des Nations Unies :

Laurent SOULIE
Président Directeur Général
laurent.soulie@ozitem.com

Anne EPINEUZE
Responsable Qualité
qualite-securite@ozitem.com

2 L'adhésion aux 10 principes du pacte des Nations Unies

2.1 Droits de l'Homme

Principe 1. Les entreprises sont invitées à **promouvoir** et à **respecter** la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme.

Principe 2. Les entreprises sont invitées à veiller à **ne pas se rendre complices** de violations des droits de l'Homme.

2.1.1 Politique du groupe Ozitem

Ozitem s'engage à respecter la déclaration universelle des droits de l'Homme.

Nos prestataires et sous-traitants sont soumis au droit français et se doivent de le respecter contractuellement avec Ozitem.

Un comité d'entreprise constitué des délégués du personnel est mis en place et se réunit à intervalles réguliers, permettant un espace de parole des représentants du personnel.

Nos commerciaux sont sensibilisés à vérifier que nos consultants travaillant dans les locaux clients sont respectés dans leur travail par nos clients.

2.1.2 Le suivi de la satisfaction de nos collaborateurs

Notre équipe Ressources Humaines appuyée par la Direction a formalisé une évaluation de satisfaction des collaborateurs lors de leurs entretiens annuels. Ce questionnaire permet de mesurer la satisfaction des collaborateurs vis-à-vis du climat social du Groupe. Les items évalués sont les suivants :

- la qualité du suivi du collaborateur,
- la fréquence des relations avec le responsable,
- la qualité des formations,
- l'ambiance,
- les avantages (mutuelle, participation, tickets restaurant, etc.),
- la pertinence des informations sur l'entreprise,
- la vie sociale,
- les actions proposées par le Comité d'Entreprise,
- la rémunération,
- la perception globale de l'entreprise.

L'évaluation est discutée avec le collaborateur et son responsable et un plan d'action au cas par cas est discuté conjointement. De plus, une synthèse annuelle est réalisée par la Direction des Ressources Humaines et un plan d'action en découle pour améliorer la satisfaction globale de nos collaborateurs.

2.2 DROITS DU TRAVAIL

Principe 3. Les entreprises sont invitées à respecter la **liberté d'association** et à reconnaître le **droit de négociation collective**.

Principe 4. Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination du **travail forcé ou obligatoire**.

Principe 5. Les entreprises sont invitées à contribuer à l'abolition effective du **travail des enfants**.

Principe 6. Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toute **discrimination en matière d'emploi et de profession**.

2.2.1 POLITIQUE DU GROUPE OZITEM

Ozitem s'engage à respecter le code du travail français en mettant en place une veille réglementaire en matière de droit du travail. La Direction des Ressources Humaines d'Ozitem est garant de ce suivi.

A ce jour, aucune plainte n'a été déposée à l'encontre d'Ozitem au sujet du non-respect du droit du travail.

La direction participe et promeut des actions humanitaires, telles qu'Action contre la faim, les ateliers du bocage.

L'ensemble de nos fournisseurs sont soumis au droit français et ils s'engagent contractuellement à respecter la législation en vigueur.

2.2.2 LES ASSOCIATIONS QUE NOUS SOUTENONS

Action contre la faim

Pour la 4ème année consécutive, Ozitem a soutenu Action contre la Faim en participant au Challenge contre la Faim le 3 juin 2016. Le principe de cette course solidaire est de parcourir des kilomètres pendant 1h30 ou de suivre un cours de zumba ou de yoga pendant 1h30.

Ozitem s'engageait alors à reverser à Action contre la faim, 15€ par kilomètre parcouru ou 15€ toutes les 6 minutes de Zumba, ainsi qu'un don forfaitaire de 10€ par inscrit.

Une participation en hausse chaque année !

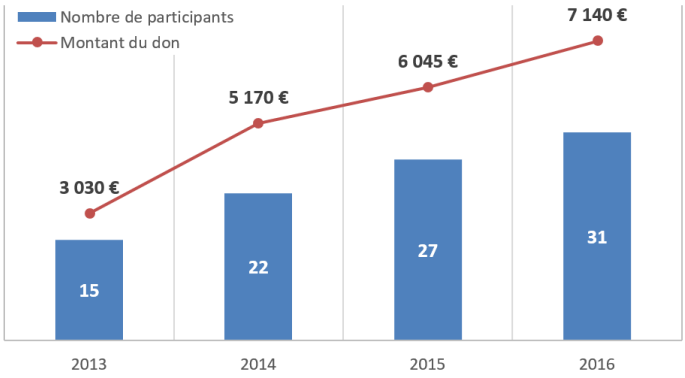

Les ateliers du bocage

Ozitem fait appel aux ateliers du bocage pour la collecte et le tri des déchets bureautiques (Cf. « 2.3 Environnement »). Les ateliers du bocage appartiennent à la branche économie solidaire et insertion d'Emmaüs France. Ils ont pour mission de :

- favoriser l'insertion socioprofessionnelle des personnes par l'activité économique ;
- participer au développement d'une économie responsable ;
- Œuvrer pour la solidarité et préserver l'environnement.

2.2.3 Nos actions en matiere de parite

Depuis le 1er Janvier 2012, le groupe Ozitem a mis en place un plan d'action en faveur de l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes. L'objectif de cette initiative est d'améliorer la progression des femmes dans l'ensemble des métiers du groupe et de favoriser l'égalité de traitement entre les deux sexes.

Développer la mixité des métiers, garantir des niveaux de rémunération équivalents ou accompagner la féminisation de certains postes sont parmi les objectifs prioritaires.

Les trois domaines d'action :

- Le recrutement
- La rémunération effective
- La formation professionnelle

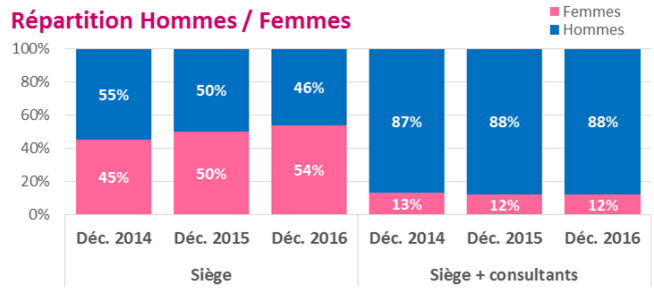

2.2.4 Nos actions pour l'Emploi des seniors

La non-discrimination en raison de l'âge et la garantie de l'égalité des chances à l'égard des « seniors » relèvent du respect des droits fondamentaux de la personne humaine. Le développement de l'emploi des salariés de plus de 50 ans est donc une priorité tout comme la transmission des savoir-faire spécifiques.

Ces deux éléments sont indispensables à la pérennité du groupe Ozitem qui privilégie trois domaines d'action :

- Le recrutement des salariés âgés ;
- Le développement des compétences et des qualifications et accès à la formation ;
- La transmission des savoirs et des compétences et développement du tutorat.

2.2.5 Nos actions relatives a la formation

Une des préoccupations du groupe Ozitem est de favoriser l'accès des collaborateurs aux formations techniques, fonctionnelles ou linguistiques et d'offrir à nos collaborateurs un plan de carrière personnalisé.

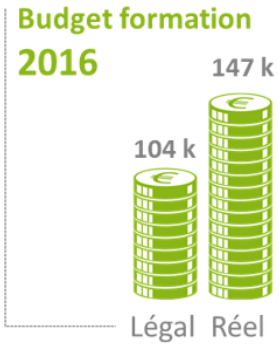

2.3 ENVIRONNEMENT

Principe 7. Les entreprises sont invitées à appliquer l'**approche de précaution** aux problèmes touchant à l'environnement.

Principe 8. Les entreprises sont invitées à prendre des initiatives tendant à **promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement**.

Principe 9. Les entreprises sont invitées à favoriser la mise au point et la diffusion de **technologies respectueuses de l'environnement**.

2.3.1 POLITIQUE EN MATIERE D'ENVRIONNEMENT

Acteur et sujet de l'environnement, Ozitem est consciente des impacts que ses activités sont susceptibles de générer. C'est pourquoi, elle s'engage avec l'ensemble de ses collaborateurs dans une démarche environnementale afin de gérer et maîtriser au mieux les impacts par des gestes et actions quotidiennes.

2.3.2 LES ACTIONS MISES EN ŒUVRE ET LEURS RESULTATS

Les ressources dont nous disposons au quotidien sont précieuses, il faut les préserver. Dans le cadre de nos activités, nous sommes amenés à utiliser du matériel informatique, gros consommateur d'énergie.

Par la **Virtualisation de 60% de nos serveurs informatiques** au siège et l'utilisation d'ampoules à économie d'énergie, nous diminuons notre consommation énergétique.

Nous **recyclons les déchets** de notre activité de bureau, tels que :

- **le matériel informatique**
  Nous faisons appel aux Ateliers du Bocage (Emmaüs), un centre d'aide par le travail, pour la collecte et le recyclage de nos matériels informatiques obsolètes.
- **les piles**
  Nous disposons d'un container au siège permettant la collecte de nos piles usagées et la reprise de celles-ci par une entreprise spécialisée.
- **les cartouches d'encres et toner**
  Nous disposons d'un container au siège permettant la collecte de nos piles usagées et la reprise de celles-ci par une entreprise spécialisée.
- **Les papiers de bureau**
  Nous faisons appel à Elise pour le recyclage et la valorisation du papier de bureau.

Dans le cadre de notre activité commerciale, nous publions des brochures, journaux, etc, et afin de limiter notre impact environnemental nos **imprimeurs sont certifiés Imprim'Vert®**. Cette certification implique qu'ils respectent les 5 critères suivants :

- l'élimination conforme des déchets dangereux ;
- la sécurisation des stockages de liquides dangereux ;
- la non utilisation de produit toxique ;
- la sensibilisation environnementale des salariés et de la clientèle ;
- le suivi des consommations énergétiques du site.

Au-delà de la selection de nos fournisseurs d'impressions, notre politique d'achat responsable nous engage à acheter des **fournitures de bureau labellisé NF Environnement**. A ce jour 80% de nos fournitures respectent cet engagement.

De plus, Ozitem a fait le choix de doter un technicien, se déplacant sur les sites clients, d'un **véhicule électrique**. Cette action nous permet de diminuer notre impact environnemental.

Pour Noël 2016, nous avons loué pour notre site de Levallois un **sapin de Noël écoresponsable**, via la société Treezmas.

Treezmas est un service qui permet d'adopter un sapin de Noël. Il est repris après les fêtes pour être replanté et continuer à grandir ou pour être recyclé en copeaux de bois.

Nous **sensibilisons, au quotidien mais aussi via notre charte RSE**, nos collaborateurs aux gestes simples et éco-citoyen. Les gestes simples communiqués sont les suivants :

Agissons ensemble...
10 gestes simples pour devenir éco-citoyen

- Éteignons notre ordinateur et notre écran lorsque nous quittons le bureau
- Éteignons la lumière lorsque celle-ci est superflue ou lorsque l'on est la dernière personne à quitter une pièce
- Réduisons nos impressions : n'imprimons les documents que lorsque cela s'avère nécessaire et privilégions des impressions recto/verso ou multipages
- Réduisons nos déchets : limitons nos consommations de papier et remplaçons les gobelets en plastique par des mugs
- Jetons nos déchets de manière responsable en les triant et en utilisant les moyens de collecte mis à notre disposition pour permettre leur recyclage
- Réduisons nos déplacements professionnels et optons pour des réunions téléphoniques ou virtuelles (visioconférences)
- Pensons au covoiturage et utilisons les transports en commun plutôt que la voiture ou la moto lorsque cela est possible

2.4 LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Principe 10. Les entreprises sont invitées à agir **contre la corruption** sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

2.4.1 POLITIQUE DU GROUPE OZITEM

Ozitem s'est toujours engagé à promouvoir auprès de toutes ses parties prenantes (collaborateurs, clients, partenaires, etc.) son **Intégrité** et son **éthique commerciale**.

Cet engagement se traduit par la sensibilisation de la Direction de notre force commerciale qui elle-même refuse tout compromis en matière d'éthique.

La **transparence** d'Ozitem vis-à-vis de ses résultats financiers démontre que ces deux valeurs sont fondamentales.

2.4.2 AUDIT DES COMPTES DE LA SOCIETE

Annuellement, un audit est mené par un commissaire au compte dans les 3 mois après la clôture de l'exercice.

Cet audit permet de procéder aux vérifications spécifiques prévues par la loi française, et donc de ce fait à la détection d'activités illicites telles que la corruption.

En exécution de la mission d'audit confiée au commissaire au compte relative à l'exercice clos le 31 décembre 2015, le commissaire au compte certifie « que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de société à la fin de cet exercice. » (Extrait du *Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels – Exercice clos le 31 décembre 2015* publié le 3 juin 2016).

Ce rapport traduit l'engagement d'Ozitem à :

- refuser toute forme de corruption ;
- respecter le code du commerce Français.

Aucun rapport d'audit de notre commissaire au compte n'a fait état de réserves depuis la création de la société Ozitem.